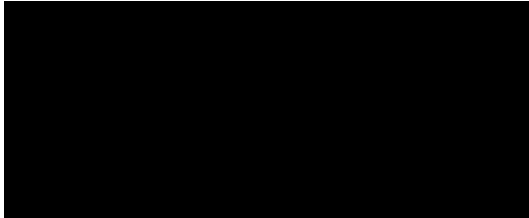


PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 21 avril 2026



N/Ref. : 2026-002-001-ML

Objet : Demande d'accès à des documents



Pour faire suite à votre correspondance reçue à nos bureaux le 1^{er} avril 2026 et en vertu de l'article 47 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (Loi sur l'accès aux documents), vous trouverez ci-dessous les réponses à vos questions :

En vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, je souhaite obtenir :

- *Pour chaque établissement du réseau (CISSS, CIUSSS, CH, instituts, établissements nordiques), copie des contrats actuellement en vigueur pour des services de sécurité, incluant leurs annexes.*

Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue est d'avis que les documents qu'il a répertoriés relèvent davantage du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG). À cet effet, voici les coordonnées de la personne responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels au CAG (article 48 de la Loi sur l'accès aux documents) :

Mathieu Chabot
Centre d'acquisitions gouvernementales
acces@caq.gouv.qc.ca



Nous espérons le tout conforme à vos attentes et vous prions d'agréer, [REDACTED] nos salutations
les meilleures.

Le responsable de l'accès à l'information,



Me Mathieu Lalancette
Conseiller cadre
Volet protection des renseignements personnels
et responsable de l'accès à l'information

ML/cg

p. j. Annexe
 Avis_CAI